

Arrêté nommant un membre de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur notariat (LN) du 26 août 1996;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Madame Muriel Barrelet, cheffe du service juridique de l'État de Neuchâtel, est nommée membre de la commission de surveillance du notariat pour la fin de la période de législature 2017 à 2021, en remplacement de Monsieur Vincent Schneider.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur dès le 1^{er} mai 2020.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 mars 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND